



## 16<sup>EME</sup> BUREAU DE LA C.L.E DU SAGE ARMANÇON

### COMPTE-RENDU

#### ORDRE DU JOUR :

- ❖ Tour de table
- ❖ Rapport d'activité de la C.L.E.
- ❖ Recueil des réponses aux questions et avis émis au cours de la consultation
- ❖ Constitution des groupes thématiques
- ❖ Communication autour du S.A.G.E. et de la C.L.E.
- ❖ Coût d'élaboration du S.A.G.E.
- ❖ Préparation de la prochaine C.L.E.

#### ETAIENT PRESENTS :

<b>1<sup>er</sup> collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux</b>	
<b>Claude DEPUYDT</b>	Président de la C.L.E. et Maire de Flogny-La Chapelle
<b>Jean-Pierre CHANTEPIE</b>	2 <sup>ème</sup> vice-président de la C.L.E. et Président du S.I.A.V.A.
<b>2<sup>ème</sup> collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisation professionnelles...</b>	
<b>Luc GUENOT</b>	Conservatoire Départemental de la Nature Paul Bert
<b>3<sup>ème</sup> collège : Etat et ses établissements publics</b>	
<b>Pierre TOUZAC</b>	Agence de l'eau Seine Normandie
<b>Gilles BOSSON</b>	MISEN de Côte-d'Or
<b>Bertrand AUGE</b>	MISEN de l'Yonne
<b>Johan ADAM</b>	MISEN de l'Aube

#### ETAIENT EXCUSES :

<b>1<sup>er</sup> collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux</b>	
<b>Jean-Michel GARRAUT</b>	1 <sup>ème</sup> vice-président de la C.L.E. et maire de Genay

<b>Jean-Pierre BOUILHAC</b>	Conseiller général de l'Yonne
<b>Eric COQUILLE</b>	Maire de Perrigny-sur-Armançon
<b>Serge GAILLOT</b>	Maire de Jaulges
<b>Gilles DE MONTALEMBERT</b>	Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois
<b>Thérèse FLACELIERE</b>	Maire de Sainte-Colombe-en-Auxois
<b>2<sup>ème</sup> collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisation professionnelles...</b>	
<b>Dominique GUYON</b>	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or
<b>Pierre BAUD</b>	Fédération Electricité Autonome Française
<b>Jacques FONTAINE</b>	Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

**PARTICIPAIENT EGALEMENT :**

<b>Vanessa RAFFIN</b>	Animatrice du contrat global Armançon aval – S.I.R.T.A.V.A.
<b>Lucile GAILLARD</b>	Animatrice du SAGE – S.I.R.T.A.V.A.

**DATE ET LIEU : LE VENDREDI 15 FEVRIER 2013 A FLOGNY-LA-CHAPELLE A 10H00**

## **Tour de table**

---

M. DEPUYDT excuse les personnes n'ayant pu assister à la réunion.

Un point d'information est fait sur la procédure d'approbation du S.A.G.E. : le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau a transmis les pièces du projet début janvier, envoi complété par celui d'une déclaration début février.

La DDT de l'Yonne a proposé un projet d'arrêté préfectoral qui est actuellement soumis à l'avis des services territoriaux et préfectoraux des autres départements. Il est actuellement difficile d'estimer le délai d'obtention de l'arrêté, les délais de signatures n'étant pas maîtrisables.

## **I. Rapport d'activité de la C.L.E.**

---

Conformément à l'article R.212-34 du code de l'environnement, la C.L.E. doit établir un « rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion de l'eau » dans son périmètre.

Le projet de rapport d'activité pour l'année 2012 sera transmis avec la convocation pour la prochaine réunion de la C.L.E.. Pour être acté, il doit bénéficier d'une validation en session plénière.

## II. Recueil des réponses aux questions et avis émis au cours de la consultation

---

La C.L.E. a décidé lors de la session plénière du 30 novembre 2012 de publier un recueil de réponses à toutes les questions et remarques qui ont été recensées lors de la phase de consultation administrative et d'enquête publique.

Le projet de document a été rédigé à l'issue des diverses discussions opérées en groupe technique restreint, en bureau et en session plénière. Les membres du bureau ont reçu le document en projet avec l'invitation.

Les membres du bureau valident le format proposé.

La direction départementale des territoires de l'Yonne a fait part de plusieurs remarques :

- Envisager un système permettant de facilement noter les compléments ou modifications rédactionnelles apportés aux documents entre la version initiale et la version approuvée, et également de relier ces modifications aux remarques émises.

Les documents de travail transmis à la C.L.E. en préparation de la réunion du 30 novembre 2012 faisaient apparaître les modifications apportées aux documents validés en 2010. L'argumentaire et la présentation de la C.L.E. font la synthèse des remarques ayant engendré des modifications.

- I.A.7 : l'étude « Trames Verte et Bleue » régionale (Bourgogne) est finalisée depuis 2011 et doit permettre de mener le travail de croisement préconisé par l'autorité environnementale sans attendre le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

La DDT de l'Aube complète en informant que ce travail débute tout juste en Champagne-Ardenne. Il est décidé de préciser ces éléments sans procéder au croisement pour le moment.

- I.B.2 : Reprendre la rédaction complète de l'observation du préfet de l'Yonne pour plus de clarté.

Cette modification est réalisée. La DDT de l'Yonne précise qu'il est probable que le 5<sup>ème</sup> programme d'actions Nitrates régional n'entre en vigueur qu'en 2014.

- I.D.2 : En ce qui concerne le département de l'Yonne, il faudrait répondre sur la notion d'« encadrée », l'idée actuelle étant plutôt que la MACMAE coordonne, anime le réseau d'animateurs agricoles, notion différente de celle exposée.

La nuance est comprise cependant et tel qu'il l'est noté, la C.L.E. n'a pas vocation à décider des modalités d'animation.

- I.F.1 : le travail mené par l'ONEMA Bourgogne sur la définition des débits minimum biologiques par cours d'eau ne répond-il pas à la question ?

Cette information est précisée.

- II.A. : il est fait mention de « cours d'eau reconnus par arrêté préfectoral » : la notion de cours d'eau ne découle pas d'arrêtés mais d'une situation de fait.

Les modifications en conséquence ont été opérées.

- II.B.3. : la nomenclature loi sur l'eau soumet à autorisation tout assèchement de zone humide de plus d'un hectare.

Les informations sur la nomenclature ont été ajoutées.

Les membres du bureau de la C.L.E. examinent également la réponse I.D.4. relative au choix des captages prioritaires au S.A.G.E.. Les critères de sélection sont précisés en particulier concernant les interconnexions : les captages ont été identifiés car il n'existait pas de ressources de substitution

immédiate et à un coût acceptable (rapport à une action préventive). Les représentants des DDT font également part d'une récente circulaire dont l'interprétation n'est pas terminée mais qui encouragerait à la protection des captages prioritaires SDAGE et non Grenelle par des arrêtés préfectoraux, dans le même esprit que la rédaction des préconisations du S.A.G.E. envers ses 13 captages prioritaires.

### **III. Constitution des groupes thématiques**

La consultation des membres de la C.L.E. quant à leur participation aux groupes thématiques définis lors de la session plénière du 30 novembre 2012 n'a pas rencontré un franc succès. Il convient donc de trouver des solutions pour mieux communiquer sur ces groupes.

Les membres du bureau actent le besoin de préciser les sujets abordés par ces groupes ainsi que leur fonctionnement (fréquence de réunion notamment).

Le bureau décide que les réunions ne devront pas être dupliquées géographiquement pour permettre les échanges entre les territoires. En revanche les réunions pourront être organisées dans différents secteurs du bassin versant.

Il est également convenu que l'ordre du jour soit suffisamment précis dans la convocation pour que les membres aient le choix de ne pas assister à la réunion s'ils ne sont pas directement concernés.

Le tableau suivant synthétise ces éléments pour chacun des groupes thématiques :

<b>Groupe thématique</b>	<b>Exemple de sujets pouvant être traités en 2013</b>	<b>Nombre de réunions pressenties en 2013</b>
<b>Inondations</b>	Accompagnement de la candidature à l'appel à projets PAPI Armançon : compatibilité du projet avec les préconisations du S.A.G.E.	1 Avril
<b>Milieux aquatiques et humides</b>	Définition d'une stratégie d'identification des zones humides prioritaires Mise en place d'une stratégie de communication	2 réunions Avril/Mai et septembre
<b>Agriculture</b>	Communication et pédagogie à mener sur la thématique du drainage agricole Accompagnement des agriculteurs sur la thématique eau	2 réunions Juin et septembre
<b>Urbanisme</b>	Accompagnement des élus pour l'intégration des enjeux de l'eau : quels sujets et quels outils ?	2 réunions Juin et octobre

### **IV. Communication sur le S.A.G.E. et sur la C.L.E.**

La faible mobilisation pour les groupes thématiques reflète la mobilisation limitée des membres de la C.L.E.. Il semble que cela soit dû en partie à une difficulté de s'approprier et comprendre le sujet.

Face à ce constat, le bureau propose que dans le cadre du renouvellement de la C.L.E. soit organisée une demi-journée de formation avec une visite de terrain. L'objectif est de donner les informations suffisantes aux différents membres pour appréhender le fonctionnement de la commission ainsi que la portée du S.A.G.E..

A l'issue de l'approbation du S.A.G.E., il conviendra de communiquer activement sur le S.A.G.E. et ses conséquences, ainsi que sur le rôle de la C.L.E. auprès de l'intégralité des acteurs du bassin de l'Armançon.

Les modalités de transmission du projet complet de S.A.G.E. seront précisées dans l'arrêté. Il est également prévu de produire une lettre d'information sur la mise en œuvre du S.A.G.E. ainsi qu'un guide pédagogique.

Les services de l'Etat proposent que les communes soient destinataires d'un courrier leur synthétisant toutes les préconisations et règles les concernant. L'animatrice du S.A.G.E. soulève plusieurs questions techniques :

- Au regard de la prédominance des orientations touchant tout le bassin versant, les communes seraient à priori récipiendaires de données toujours très denses.
- Le S.A.G.E. prévoit d'actualiser régulièrement certaines cartes. Il se pose alors la question de l'accès à une information actualisée.

Ainsi il est souligné la pertinence de réaliser une base de données ainsi qu'un SIG dynamique.

De futurs échanges auront lieu avec les spécialistes des DDT et de l'AESN ainsi que le SIRTAVA pour définir une stratégie de diffusion de l'information. Il sera également recherché des retours d'expériences auprès d'autres C.L.E.. Ces éléments seront présentés au prochain bureau de la C.L.E..

Enfin il est convenu d'organiser une demi-journée ou une journée d'information sur le S.A.G.E. à destination des services instructeurs des trois départements.

## **V. Coût de l'élaboration du S.A.G.E.**

---

Lors de la session plénière du 30 novembre 2012, il avait été demandé un bilan sur le coût d'élaboration du S.A.G.E.. Ce travail a été initié mais n'est pas terminé, il n'est donc pas possible de diffuser les éléments comptables.

Le bureau acte cependant que ne seront pas intégrés :

- les frais d'étude sur le ralentissement dynamique ayant été réalisée dans le cadre du PAPI ;
- les frais d'animation et d'élaboration des contrats globaux.

## **VI. Préparation de la prochaine C.L.E.**

---

La prochaine réunion de la C.L.E. est fixée au jeudi 28 mars à 10h00 à la salle polyvalente d'Ancy-le-Franc.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance [5 min]
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2012 [5 min]
3. Point sur l'obtention de l'arrêté inter-préfectoral [10 min]
4. Approbation du rapport d'activité 2012 [10 min]
5. Création des groupes de travail thématiques [10 min]
6. Communication à venir sur le S.A.G.E. approuvé [10 min]
7. Information sur le renouvellement de la C.L.E. en fin d'année 2013 [15 min]

8. Projet de S.A.G.E. de l'Ouche [10 min]

Il sera proposé que la C.L.E. de l'Ouche soit représentée pour présenter son projet.

9. Grandes questions du futur SDAGE Seine Normandie [10 min]

Il est demandé à l'AESN de faire une courte intervention sur les grandes questions du futur SDAGE ainsi que son calendrier d'élaboration.

10. Questions diverses [15 min]

La C.L.E. sera informée sur le projet d'extension du centre d'enfouissement de Duchy. En effet la C.L.E. a été saisie pour donner son avis mais les délais n'ont pas permis de réunir la plénière tel qu'il l'avait été souhaité. Un courrier en ce sens a été transmis en préfecture.

La réunion pourrait tenir en 1h45 et, en cas d'obtention de l'arrêté inter-préfectoral, se terminer autour d'un verre de l'amitié.

## VII. Conclusion

---

En l'absence de questions complémentaires, Claude DEPUYDT remercie les membres du bureau pour leur participation et clôture la réunion à 12h15.

---

### Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et structure porteuse

---



#### S.I.R.T.A.V.A

11-13, rue Rougemont

89 700 TONNERRE

☎ : 03.86.54.87.08

📠 : 03.86.55.11.38

✉ : [sage@bassin-armancon.fr](mailto:sage@bassin-armancon.fr)